

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. le Général LACRETELLE

La République est-elle fondée ?

On entend dire encore, çà et là, par tel ou tel observateur plus ou moins philosophe : « La République est fondée. »

Nous voudrions bien, au préalable, savoir quand et comment on peut juger définitif l'établissement d'une République qui se fonde, non pas sur un principe historique comme le système fédératif de la Suisse ou des Etats-Unis, mais, purement et simplement, sur un acte souverain du suffrage universel. Car le suffrage universel, quel que loi constitutionnelle qu'on lui impose, s'estime toujours libre : il peut changer ce qu'il a créé...

Que la République soit fondée pour jamais, la foule n'a déjà plus, ce semble, la foi nécessaire pour le croire : il y a dix ans, elle attribuait la vertu d'un dogme à ce mot de République ; aujourd'hui son respect et sa superstition ont si bien diminué qu'on peut en rire devant elle sans l'offenser. Quant au parti républicain, demandez-lui si la République qu'il avait rêvée, soit conservatrice, soit radicale ou sociale, s'est vraiment constituée. Il attend toujours l'heure de réaliser son idéal. Mais, en attendant, il se montre peu rassuré sur l'institution même de la République. N'est-ce pas un cri d'alarme que cet appel qui adjure tous ses groupes de « faire la concentration », en face du parti monarchiste ?

Certes, pour célébrer la fondation de la République et lui garantir l'éternité, on choisit mal le moment. C'est précisément celui où tous les vices du régime commencent à se manifester le mieux : gaspillage financier et déficit budgétaire ; anarchie

politique et administrative ; licence d'une démocratie effrénée ; corruption et curée. C'est le moment même où les républicains sagaces et sincères reconnaissent le plus mélancoliquement que la Constitution a été violée dans la lutte du Parlement et de M. Grévy ; que la majorité se trouve réduite par ses divisions à l'impuissance ; que les crises ministérielles sont de plus en plus fréquentes et profondes ; que le gouvernement s'affaiblit de jour en jour à l'Elysée et que la Commune, de jour en jour aussi, se fortifie et s'enhardit à l'Hôtel de Ville.

Au surplus, quelle est donc la certitude du lendemain pour un gouvernement qui, dans chaque élection nouvelle, voit la nation presque également partagée entre lui et les ennemis de son principe même ?

Nous avons connu des gouvernements qui avaient duré autant et davantage. On avait cessé de leur disputer leur titre. Ils avaient acquis le droit de subsister. Ils paraissent être en possession de l'avenir autant que du présent. Une journée ou deux de tempête et déjà ils n'étaient plus.

Ne vous contentez pas de regarder au feuillage de cet arbre plus bâtif que vivace qui s'appelle la République. Le sol qui le porte s'ébranle. Sa ramure gémit. Que, soudain, un grand vent souffle, et l'arbre tombera.

Mon Dieu, que c'est donc bête d'être candidat ! dit le *Figaro*.

M. Flourens a certainement en France, et même un peu en Europe, une situation exceptionnelle, indiscutée, quasi inamovible.

Et le voilà qui s'en va la compromettre en courant après un siège de député, incertain d'abord, inutile en tout cas, et qui ne peut en rien augmenter son prestige.

Être le ministre qui compte à son actif les affaires de Vexincoeur et de Pagny, et aspirer à devenir le collègue de M. Wilson, ou l'égal du comique Papinaud, n'est-ce pas volontairement chercher à s'amoindrir ?

D'ailleurs, — en lui offrant un charivari et en acclamant son concurrent, — les élec-

teurs de Gap viennent d'infliger à M. Flourens une leçon notable : elle serait insignifiante s'il s'agissait d'un inconnu quelconque ; mais il est fâcheux qu'il se la soit attirée, parce qu'elle atteint en lui l'homme appelé à parler, au nom du pays, aux Chanceliers de la triple alliance.

Nous n'attendons rien de M. Flourens, député, mais nous sommes fort impatients de le voir élu, parce que nous serons de la sorte débarrassés de M. Flourens candidat. Ce sera bénéfice pour tout le monde. Député, M. Flourens ne pourra guère faire, dans les rangs de la majorité républicaine, que sa part de mal et ne compromettra que son parti et lui. Candidat, il se livre à de déplorables intempérances de langage. Il est plus que temps que ce scandale prenne fin.

Qu'un candidat défende ses intérêts suivant le mode qui lui convient, cela ne regarde que sa dignité, mais lorsque ce candidat est en même temps membre du gouvernement et qu'il est investi d'une mission aussi délicate que la direction de la politique extérieure, il devrait comprendre la nécessité d'une réserve excessive, surtout en matière internationale. M. Flourens n'a malheureusement pas l'air de le comprendre. Il a prononcé l'autre jour à Briançon des paroles qui prêtent tout au moins à des interprétations diverses. Avec la malignité et la mauvaise foi qui leur sont habituelles dans leurs rapports avec nous, les Italiens affectent de prendre ces paroles inconsidérées pour des menaces à leur adresse. Ils accusent notre gouvernement de jouer un rôle d'agitateur et de méditer contre l'Italie on ne sait quelle belliqueuse entreprise.

La mauvaise humeur de l'Italie nous laisse absolument indifférents. Des menaces que formulent les amis de M. Crispi, nous faisons le cas qu'elles méritent. Il n'en est pas moins vrai qu'il est déplorable de voir le détenteur du portefeuille des affaires étrangères oublier aussi complètement le rôle qu'il devrait jouer, et faire céder, à toutes

considérations autres, les intérêts du candidat à la députation. Il faut pourtant bien, dira-t-on, qu'un candidat s'explique devant les électeurs, soit, mais il n'est pas nécessaire et il est dangereux qu'un ministre des affaires étrangères soit candidat.

Ce n'est là, il est vrai, qu'un côté de la question. M. Flourens, s'il n'oublie pas qu'il est candidat, se souvient aussi qu'il est ministre ! Il use de son pouvoir pour régler les affaires intéressant les communes de la circonscription qu'il aspire à représenter. C'est de la pure candidature officielle. A l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir, une telle attitude de la part d'un candidat eut soulevé, dans les rangs des républicains, de véritables clameurs. Nous savons bien qu'aujourd'hui M. Flourens, s'il est élu comme c'est probable, ne trouvera pas un républicain pour lui reprocher l'incorrection de ses discours et l'abus qu'il fait de son influence pour se faire élire. Soit, après tout, qu'on proclame M. Flourens député et le plus vite possible. Comme cela, au moins, nous serons sûrs qu'il ne sera plus candidat. Le pays ne pourra qu'y gagner.

ERNEST BAUDOIN.

QUAND ET COMMENT ?

On suit en ce moment en France avec une attention dont nous ne sommes pas assez coutumiers les mouvements d'opinion qui se produisent dans les différents pays de l'Europe et notamment en Russie.

Les journaux républicains de nuances diverses reproduisent le résumé télégraphique d'un article *leader* de la *Novoi Vremia* dont la conclusion est « que la Russie verrait avec plaisir de constituer en France un gouvernement fort et respecté, surtout si cela permettait d'assurer la paix en Europe. »

Ce gouvernement, nous ne l'avons pas. Pouvons-nous l'avoir avec la République ?

Écoulons le *Petit Journal* :
« On pensait que le budget nécessaire imposerait une trêve ; elle a failli être rompue ; elle est visiblement exposée par un

vent être reliés entre eux. Donc, mon cher comte, c'est inévitable, Paris tombera comme Metz et Strasbourg sont tombés, comme tombera toute ville française qui s'entêterait à faire résistance ; et, comme je vous le disais en commençant, après un hivernage assez fastidieux à Versailles, nous entrerons glorieusement, en conquérants et en maîtres, dans la « capitale du monde civilisé. » Tâchez donc de vous rétablir pour ce jour.

— Quand on n'a pas été à la peine, on ne va pas à l'honneur, répondit Heinrich froidement, en jetant un regard du côté de la fenêtre où travaillait Giselle. Et puis, je vous l'avouerai, je n'ai aucun goût pour les parades de ce genre. Lorsque la guerre est finie, quand l'ivresse de la lutte a cessé, je commence à penser aux vaincus, et à regretter le mal que j'ai contribué à leur faire. Il ne me plaît pas de voir des maisons incendiées, des jardins ravagés, et des femmes en deuil, sur les ruines de leur habitation déserte. Ne me parlez pas des lendemains de bataille. On dort mal ces nuits-là !

— Je ne vous aurais jamais cru le cœur si tendre ! Auriez-vous, par hasard, bouillant Achille, rencontré quelque belle captive qui aurait ainsi, depuis peu, ouvert votre âme à la compassion ; quelque Troyenne éplorée, demandant grâce pour ses compagnons d'esclavage ?

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

CHAPITRE XXI

En vérité, pour un courtisan, ce gros baron d'Osterwald manquait absolument de clairvoyance. Or, courtisan, il l'était de caractère, de race et d'instinct. Ses flatteries et ses courbettes manquaient rarement de s'adresser à bon escient. Il flairait dans Heinrich, qui avait déjà pour lui la fortune, le rang, la faveur à la cour, « les plus hautes destinées », ainsi qu'il le lui disait emphatiquement presque chaque jour.

— Oui, mon cher comte, répétait-il de sa voix monotone, rien n'est trop haut pour votre légitime ambition ; avec votre renom personnel, l'amitié du roi, la tendresse d'un puissant ministre, dont vous êtes le neveu bien-aimé, je ne serais pas étonné de vous voir un jour à la tête du gouvernement.

Comment donc ce flatteur émérite ne s'apercevait-il pas que ses conversations louangeuses, musicales ou poétiques, déplaisaient à l'envi au convalescent, et que, pour se faire bien venir de

lui, il lui aurait fallu rester à l'écart du cercle de persécuteurs qui entouraient la jeune Française ?

Comment ne voyait-il pas, à l'aide de ce binoche, serré si étroitement contre ses gros yeux saillants, que le regard d'Heinrich, lorsque la comtesse était absente, se dirigeait à tout instant vers le piano où elle passait d'ordinaire la soirée. Était-il donc aveugle pour ne pas remarquer que le visage austère du blessé s'illuminait alors de tendresse et de douceur, et que son œil gris de fer, « l'œil des Kastow », un peu dur d'ordinaire, prenait une expression indéfinissable, expression qu'il n'avait certes pas en regardant Bettina ou Wilhelmine, ou même lui, baron d'Osterwald, grand maître des forêts !

— Oui, mon cher comte, disait l'obstiné Teuton, qui parlait seul depuis dix minutes sans s'en apercevoir, tout cela m'a été dit par le président de la police, avec lequel je me suis promené une heure sous les Tilleuls. Savez-vous bien que nous allons passer l'hiver à Versailles, et que je n'en suis pas étonné ?

— Que n'y êtes-vous, en effet, pour le reste de vos jours, stupide animal ! pensait Heinrich, en frappant avec rage son coupe-papier contre un malheureux volume d'Uhland qui n'en pouvait mais.

— Certes, nous avons tous envie de retourner

à Berlin, mais il ne faut pas laisser l'œuvre inachevée. Avec ce que nous avons déjà, et les 200,000 hommes dont nous pouvons disposer depuis la reddition de Metz, nous formerons sept armées, qui parcourront la France en vivant à ses dépens, à moins que les Parisiens ne se décident à être raisonnables, et qu'ils ne comprennent enfin que la famine est plus forte que tous les sentiments. On ne se nourrit pas avec de belles phrases et 300 grammes de pain par jour. Attendons donc le moment psychologique, c'est-à-dire celui où l'estomac parlera plus haut que le patriotisme et l'orgueil. Que dites-vous du mot ? Il n'est pas de moi, mais il est bien joli !

M. de Kastow ouvrit et referma bruyamment, à plusieurs reprises, le tiroir de la table placée devant lui, mais le causeur était décidé à ne pas se laisser interrompre :

— Paris comptait sur la province, ajouta-t-il, et la province comptait sur Paris. C'est une double erreur. Paris a une armée bonne pour défendre ses forteresses, mais elle ne saurait tenir la campagne ; et, d'ailleurs, pas plus que la population, cette armée ne peut se nourrir de chants patriotiques. A-t-elle de la cavalerie, de l'artillerie ? Non, n'est-ce pas ? Quant à la province, depuis que nous sommes allés à Orléans, nous savons à quel nous en tenir sur l'armée de la Loire : des débris, des trouçons qui ne peu-

prétexte, par un caprice, aux pires aventures.

» Rien n'autorise à espérer que les vieilles promesses d'union et de concentration entre les deux fractions du parti républicain soient à la veille d'être tenues, au contraire.

» Et pourtant le pays, dans son calme profond, dans sa patience, attend une politique définitive.

» Quand, comment le satisfèra-t-on ? »

Quand et comment ? C'est un journal républicain qui pose la question sans indiquer le plus petit moyen de la résoudre. C'est qu'il sait bien qu'aucun gouvernement ne peut être fort et respecté, qu'aucune politique ne peut être définitive avec la République.

AFFAIRE WILSON

Audience du vendredi 17 février

INTERROGATOIRE DE M^{me} RATAZZI

D. — Parlez-nous de la décoration Legrand.

R. — J'ai présenté M. Legrand à M. Wilson le 31 décembre 1885; M. Wilson lui promit de s'occuper de lui, mais il n'a jamais été question d'argent à ce sujet.

D. — Lorsque M. Legrand a avoué à M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, qu'il avait été décoré par M. Wilson, c'est sans subir une pression quelconque de la part de M. Dulac ?

R. — C'est moi qui lui ai arraché cet aveu en l'apitoyant sur son sort en lui disant que sa déposition, conforme à la vérité, pouvait me sauver.

D. — Dans quelles circonstances avez-vous connu M. Legrand ?

R. — En mai 1885, par son cousin M. Amiquet, qui me dit : « Mon cousin désire la décoration : vous connaissez M. Wilson, agissez ! » M. Legrand vint chez moi et je le présentai à M. Wilson qui nous reçut dans son cabinet à l'Elysée.

D. — M. Wilson déclare le contraire.

R. — Il ne se souvient pas. Je vais préciser. Il y eut deux visites et ce fut seulement au cours de la seconde, le 10 juin, qu'il fut question de la décoration. M. Wilson répondit qu'il verrait. Lorsque nous sortîmes de l'Elysée, M. Legrand me demanda s'il pouvait compter sur une réussite, en ajoutant : « Je vous en prie, occupez-vous de moi ! » Je m'occupai de lui, en effet, j'écrivis de nombreuses lettres à M. Wilson, je lui rendis de nombreuses visites ; finalement, M. Wilson me dit — peut-être pour se débarrasser de moi : — « Je vous promets de faire décorer M. Legrand. » Et, en effet, ce dernier eut son ruban.

D. — Ainsi vous dites n'avoir jamais entendu parler d'argent entre M. Wilson et M. Legrand et n'en avoir jamais reçu vous-même. Cependant, le 8 juin 1885, vous avez accompagné M. Legrand, 18, rue Bergère. Qu'allait-il y faire ?

R. — Je ne sais pas, n'étant pas montée. Cependant, je me figure qu'il allait payer sa souscription de 3,000 fr. au *Moniteur de l'Exposition*.

— Peu vous importe ! répondit le comte de Kastow, d'un air qu'il cherchait à rendre indifférent, mais qui déguisait mal son impatience.

En vérité, cette fois, il n'y avait pas moyen de ne pas comprendre, et M. d'Osterwald alla porter ses nouvelles à des oreilles plus complaisantes.

HEINRICH AU COLONEL D'HARLING.

6 novembre.

As-tu jamais craint de devenir meurtrier par intention ? C'est là où j'en suis, Arnold. S'il ne s'agissait que de lever le petit doigt pour me débarrasser à tout jamais de cet odieux baron d'Osterwald, je crois que je n'hésiterais pas à le faire. Impossible de le congédier ! Pendant deux heures, j'ai eu beau bâiller, m'agiter, fermer les yeux et les rouvrir, comme un homme qui s'éveille brusquement, rien n'y a fait. A moins de lui dire en propres termes : « Allez-vous-en, vous n'êtes qu'un sot », je ne pouvais lui exprimer plus clairement l'ennui qu'il me cause. Avec cela j'ai manqué le courrier, et je resterai, par sa faute, vingt-quatre heures de plus sous le poids de ses accusations.

Eh bien, sois donc content ! Arrière les réticences, les subtilités métaphysiques et transcendantes, comme tu appelles mes hésitations devant un aveu formel. Je t'ouvre enfin mon cœur, mon vieil Arnold. Oui, moi, le moins Allemand des Allemands, moi, le moins rêveur

D. — Un jour postérieur à tout ceci, M. Legrand vous adressa un télégramme vous disant qu'il avait à vous causer d'une affaire grave ?

R. — Oui, il vint chez moi en retournant de l'Elysée, où il venait, affirmait-il, d'opérer le transfert de 25,000 actions de la *Petite France* au compte de M. Wilson. Mais je n'ai attaché aucune foi à ce propos, sachant les Legrand dans la gêne. M^{me} Legrand a fait venir sa couturière une dizaine de fois pour la payer.

D. — Cependant, en 1885, il est entré dans la caisse de M. Legrand 94,200 francs provenant de la succession de sa mère, et en octobre 1887 la somme de 40,000 francs emprunté au Crédit Foncier. Ces sommes ne figurent pas sur les livres de Legrand ; on se demande ce qu'il en a fait. Vous n'avez rien reçu ?

R. — J'ignore ces détails. Je n'ai rien reçu, ni personne.

D. — Dans les pièces que vous avez remises à la Cour, il y a une lettre de M. Legrand, datée de 1885, dans laquelle il réclame 10,000 francs prêtés au général d'Andlau.

R. — M. Legrand avait prêté, en effet, 10,000 francs au général d'Andlau, en 1884.

D. — Alors, ne serait-ce pas le général d'Andlau qui aurait fait décorer Legrand ?

R. — Le général s'était occupé de cette décoration en 1884, mais il n'avait pas réussi.

D. — Vous persistez donc à dire que le seul intermédiaire pour la décoration de M. Legrand a été M. Wilson et que ni vous ni lui n'avez reçu d'argent à cette occasion ?

M^{me} LENTE. — La lettre que M. le Président a lue n'est pas signée « J. Legrand » et la personne à qui on l'attribue nie l'avoir écrite ; d'autre part, l'original n'existe pas ; ce que l'on a lu n'est qu'une copie.

M. LE PRÉSIDENT. — La personne qui a donné la copie à l'original entre les mains.

M. WILSON.

De nouveau, M. Wilson est interrogé.

D. — Que s'est-il passé à propos de la décoration de M. Legrand ?

R. — Ce n'est pas la première fois que M^{me} Ratazzi met mon nom en cause. Elle l'a fait au moment du procès Caffarel-Limouzin. J'ai déjà expliqué le genre de rapports que j'ai eus avec elle. M. le Procureur de la République a, du reste, déclaré lui-même que mon nom devait rester absolument étranger au procès Caffarel. M^{me} Ratazzi a jugé à propos de le remettre en avant avec l'affaire Legrand, pour rendre sa situation meilleure devant la Cour ; je m'explique moins qu'elle persiste aujourd'hui dans son dire. Certes, je n'éprouve aucune difficulté à déclarer que je n'aurais pas hésité à recommander M. Legrand, qui a des titres sérieux, comme j'ai recommandé d'autres personnes, en dehors de toute idée de lucre. Mais, jamais, M^{me} Ratazzi ne m'a recommandé M. Legrand.

D. — Vous n'avez jamais vu Legrand ?

R. — Parfaitement.

D. — Pourriez-vous alors vous expliquer

des 30 millions de sujets du roi Guillaume, moi, qui n'ai certes pas passé ma vie à chercher comment s'absorbe et se consomme le moi dans le non-moi, j'y suis venu aujourd'hui ; mon moi, celui que tu as connu, indifférent, insouciant, sceptique, blasé peut-être, n'existe plus ; il est transformé, changé, pénétré par le non-moi, j'ai résolu le problème. Comment cela se fait-il ? Je n'y comprends rien. L'intérêt, la pitié, la compassion, la sympathie, tout cela s'est fondu en un seul mot : J'aime ! J'aime sans espoir de le dire jamais, de le laisser deviner seulement !

A toi,

HEINRICH.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 20 Février 1888,

BOCCAGE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Duru, musique de Franz de Suppé.

Distribution : Le jardinier Pandolfo, M. Sabin ; le prince Orlando, M. Stéphane ; le barbier Quiquibio, M. Allain ; le tonnelier Tromboli, M. Boussa ; Lélio, M. Drouville ; Boccage, M^{me} Doux ; Frisca, M^{me} Carré ; Béatrice, M^{me} Fincken ; Peronnelle, M^{me} Lelong ; Zanetta, M^{me} Molivier.

sur une lettre du 25 juillet 1885, signée par la femme de M. Legrand et adressée à une de ses amies ? Dans cette lettre, il est question d'une somme de 11,000 francs destinée à M^{me} Ratazzi. M^{me} Legrand parle aussi d'autres sommes qui devaient être comptées à M. W..., autrement dit « M. Wilson ».

M. le Président donne lecture de la lettre, dont voici le principal passage :

« Tant qu'à ce pauvre Périque (M. Legrand), il est bien absorbé présentement, car on lui promet la décoration pour Anvers, et il l'aurait eue le 14 juillet s'il avait voulu signer 100,000 francs ; mais comme il ne l'a pas fait, et que la personne ne pouvait ni ne voulait lui rendre 11,000 francs touchés au commencement de l'affaire, elle promet que ce sera pour Anvers. Il y a beaucoup de vrai dans ce qu'elle dit, car elle envoie Périque à l'Elysée porter des lettres ; il a même été présenté à M. W... Enfin, en attendant, voici 21,000 francs de versés, plus 10,000 francs mercredi peut-être 16,000 francs, car, étant convenus de 10,000 francs d'abord pour mercredi prochain, elle en exige maintenant les 16,000 sus-nommés. Tout cela est bien dur lorsqu'il faut sortir de la poche tant d'argent presque tout à la fois. »

M^{me} LENTE, défenseur de M. Wilson. — Il s'agit de savoir si on s'est procuré cette lettre par des moyens honorables.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous le croyons, maître Lente.

R. — J'ai vu deux fois M. et M^{me} Legrand, mais il s'agissait de sauver leur fils du conseil de guerre. Il n'a jamais été question de décoration. La preuve, c'est que les lettres qui se trouvaient dans mes dossiers ne renfermaient pas une allusion, pas un mot de remerciement à l'égard de la décoration que je suis accusé de lui avoir fait obtenir.

D. — Cependant, la décoration qui a été accordée à M. Legrand est précisément une de celles qui étaient mises à la disposition du ministre du commerce par l'Elysée sur la demande du général Pittié, secrétaire-général de la Présidence de la République.

R. — Je regrette beaucoup que le ministre n'ait pas précisé d'une façon plus complète dans sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire sur ce qui s'est passé à l'Elysée pendant les neuf années de la présidence de M. Grévy. En réalité, il n'y avait pas de croix à la disposition de l'Elysée. Il y avait des décrets contresignés par le ministre responsable. Il n'y avait aucune sollicitation. M. Grévy se bornait à indiquer au ministre compétent la personne qu'il voulait recommander, mais en lui laissant la responsabilité de la mesure. S'il y avait eu une recommandation personnelle de moi, on l'aurait trouvée au dossier.

D. — Ainsi, vous niez que M^{me} Ratazzi vous ait jamais mis en rapport avec M. Legrand et qu'il ait jamais été question d'argent ?

R. — Je crois vous avoir démontré l'in-vraisemblance de cette accusation.

D. — Vous savez que M. Legrand n'a pas cru devoir porter sur ses livres les 3,000 francs de son traité de publicité avec le *Moniteur de l'Exposition*, ni les 94,000 francs dont il avait hérité de sa mère ?

R. — Cela le regarde.

L'interrogatoire des inculpés est terminé ; on commence l'audition des témoins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

Le marché continue à se montrer très ferme et le mouvement en avant s'accroît assez sensiblement : le 3 0/0 clôture à 81.85, le 4 1/2 0/0 à 106.67.

Le Crédit Foncier s'échange à 1,371. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier donnent lieu à des échanges très suivis. Les Bons de la Presse sont demandés à 20.50 et les Bons à Lots à 107.50.

La Société Générale est fermement établie à 453.75. Les bilans mensuels font ressortir l'accroissement continu de la clientèle.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

Les actions de l'Abeille-Vie sont demandées à 300. A ce cours, le placement est avantageux puisque l'Abeille a donné l'année dernière un dividende de 15 francs par action. Cette année, la situation s'annonce comme plus favorable encore et tout porte à croire que les résultats financiers de l'exercice donneront une pleine satisfaction aux actionnaires et aux assurés.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent leur bonne tenue et sont l'objet de nombreuses demandes de la part de la petite épargne qui cherche un placement sans aléa.

L'action de Panama, toujours très vivement attaquée par la spéculation acharnée à la baisse, remonte cependant à 263 après 250. Il faut s'attendre à ce que la liquidation de fin de mois ramène les cours précédents. Après avoir exposé devant une trentaine de membres de la gauche radical et de l'extrême-gauche le nouveau système adopté pour l'achèvement du canal de Panama, MM. Cottu et Huttin ont demandé à ces députés de saisir la Chambre d'une proposition de loi autorisant l'émission de valeurs à lots. Une réunion aura lieu samedi pour examiner cette proposition.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMITÉ CONSERVATEUR

En vue de l'élection législative, un bureau électoral est installé à Saumur, rue de la Comédie, 23, au 1^{er}.

Il est ouvert de 9 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 4 heures du soir.

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 16 février 1888.

Le Conseil municipal de Saumur s'est réuni jeudi soir pour l'examen des questions que le maire avait à lui soumettre.

Le Conseil s'est trouvé, à 8 heures, juste en nombre pour pouvoir délibérer. Le maire avait autour de lui MM. Poitou, Rivain, Cholet, Piéron, Bonneau, Doussain, Galbrun, Girandier, Goulard, Coutard et Poilevin. Puis sont arrivés, pendant la lecture du procès-verbal de la séance du 14 janvier, MM. Lemariais, Hubert, Milon, Langlois, Peton et Besson.

Le procès-verbal de cette précédente séance, lu par M. Piéron, a été accepté sans observation.

M. Coutard, nommé secrétaire, est appelé à prendre place au bureau.

HOSPICE.

L'Hospice de la ville a reconnu depuis longtemps la nécessité de reconstruire le bâtiment affecté à la maternité et au dispensaire. Les travaux, d'après les plans de M. l'Architecte, s'élèvent à la somme de 64,000 fr. qui seront réalisés au moyen d'un emprunt au Crédit Foncier, payable en trente annuités de 3,772 fr. 57.

La Ville a pris l'engagement de payer, pendant cette même période, une somme de 3,000 fr. L'administration hospitalière prélèvera sur ses ressources ordinaires l'excédent, 772 fr. 57.

Mais l'allocation de la Ville est vraiment mesquine, d'autant plus que les services qu'il s'agit de reconstruire sont essentiellement municipaux.

La commission des Hospices demande donc à l'Administration municipale de prendre à sa charge l'acquisition d'une maison à l'angle de la rue et de la place de Nantilly, laquelle maison est indispensable dans le projet adopté.

Le maire trouve la demande de la commission hospitalière juste, et prie le Conseil de vouloir bien voter la somme de 12,000 fr. pour cette acquisition. Elle sera prélevée sur les ressources ordinaires, le propriétaire se contentant de la rente tant qu'il conviendrait à la commune.

Après un vote favorable, le Conseil a approuvé la délibération de la commission des Hospices, tendant à réaliser l'emprunt au Crédit Foncier, et donné son approbation au projet de construction s'élevant à 64,000 fr.

Enfin le Conseil municipal ratifie encore le traité ancien de l'Hospice avec le ministre de la guerre, en vertu duquel la commission s'engage à entretenir à perpétuité des lits militaires dans les bâtiments de l'Hospice.

M. Piéron fait observer que cet engagement portait déjà le mot *toujours*, et que le ministre a demandé la substitution des mots *à perpétuité à toujours*. — Pure question de forme.

TRAITE BOUTAUD

Le maire expose au Conseil un projet de traité entre M. Liénard, agissant au nom de l'Administration, et M. Boutaud, locataire de la maison Moulon, acquise par la Ville.

Portion de cette maison disparaît pour l'achèvement de la rue des Moulins, et le bail touche à une fin de période. M. Boutaud, aux termes de la convention, versera

rait à la Ville 5,000 fr. et deviendrait propriétaire de ce qui resterait de la maison et du terrain Mourlon en dehors de l'alignement.

Il renoncerait à une somme de 4,400 fr. fixée par experts pour travaux qui avaient été exécutés et dont il devait être remboursé par la Ville.

Par contre, il se chargeait de tous travaux de démolition, de construction de sa maison et prendrait à sa charge la dépense complète du raccord de la rue des Moulins avec la Grand'Rue: remblais, macadamisé, trottoirs, bordures et caniveaux.

M. Boutaud commencerait les travaux à son gré, mais il ne retarderait pas au-delà du 24 décembre 1888.

Un membre soulève la question du remblai de la cave Forgeau. Le maire dit que ce remblai rentre dans les charges de M. Boutaud; mais il ne s'explique pas sur l'indemnité qui sera due à M. Forgeau pour sa cave et son puits. C'est pourtant un détail que le Conseil avait intérêt à connaître.

M. Langlois demande quel avantage retire la Ville de cette combinaison. Le maire reconnaît qu'il n'y a aucun, mais du moins il n'y a pas de perte.

La Ville a acheté 48,000 fr. Elle cède aujourd'hui un tiers de la surface du terrain pour 5,000 fr.; la construction de la route représente 5,000 fr.; elle économise, en ne les versant pas, 4,400 fr.

Il faut tenir compte aussi des frais d'acte à la charge de M. Boutaud. La Ville conservera deux tiers du sol Mourlon pour la voie, et possède en outre un excédent de l'ancien chemin sur le côté droit en montant.

Il est vrai qu'il y a encore une petite maison à M. Chassé qu'il faudra exproprier, et que la Ville paiera 5,000 fr.

Un membre soulève une question de jour que peut revendiquer M. Forgeau et demande que la Ville soit à l'abri de tout recours pour cette servitude.

Le maire le comprend ainsi et la question sera bien prévue dans l'acte de vente. Du reste, M. Forgeau n'a aucun titre pour cette servitude, et qu'il entreprenne une action judiciaire, il saura ce qu'il en coûte.

Ces sentiments qui ont paru n'avoir rien de paternel de la part du maire pour un de ses administrés, a rendu le Conseil plus circospect, et il n'a approuvé le traité que sous réserve expresse de tout recours contre la Ville.

Toujours les mêmes, ces gros républicains, pour les moins fortunés!

COTES DES TROTTOIRS

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Henri Roland, receveur municipal, qui expose qu'il reste encore au rôle des trottoirs (année 1882) deux cotes à recouvrer: celle de M. Million, de 20 fr., et celle de M. Cavellier, corroyeur, de 490 fr. 37.

Les poursuites contre ces deux débiteurs seraient fort coûteuses d'après M. Vincent, huissier, et encore le remboursement est-il très douteux.

M. le Receveur demande donc à être autorisé à poursuivre ou à être déchargé de ces deux sommes.

Le Conseil n'a pas grande confiance dans la solvabilité de ces deux débiteurs et vote la décharge du receveur.

FÊTES NAUTIQUES

Le maire a reçu une lettre de la commission de la Société Nautique, qui informe l'Administration que la Société avait fixé les régates de Saumur au mois de mai. Cette époque a été choisie comme étant la meilleure.

Il n'y a en effet aucune fête pour le printemps dans notre ville. Déjà de nombreuses sociétés nautiques ont promis leur concours et on peut espérer que le temps et le niveau de la Loire seront favorables.

La Société demande au Conseil de vouloir bien lui accorder le crédit habituel, augmenté des frais de tribunes que la Ville construisait, ces tribunes étant inutiles.

Le maire croit à leur nécessité: le Conseil reconnaît que le public n'en use pas. En conséquence, il vote, avec le crédit de 4,000 fr., les frais de construction, 400 fr., soit 4,400 qui seront versés à la Société Nautique.

Il n'y aura qu'une petite tribune centrale et des chaises sur la cale du quai de Limoges.

CHEMIN DE FONTEVRAULT

Le maire demande au Conseil son approbation pour l'acquisition de diverses parcelles de terrain pour l'achèvement du chemin de Saumur à Fontevault, et le vote de 627 fr. 47 pour solder ces acquisitions.

Cette somme sera prise sur le crédit affecté au chemin n° 144.

Le Conseil approuve.

RENDEMENT DE L'OCTROI

Le maire donne lecture du rapport du Préposé en chef de l'octroi pour l'année 1887. Comparé à l'exercice précédent, le rendement de 1887, est en diminution de 2,386 fr. sur les boissons, de 4,854 fr. sur les fourrages, et de 448 fr. sur les escortes.

Par contre, il y a eu augmentation de 3,735 fr. sur les comestibles, de 5,043 fr. sur les combustibles et de 428 fr. sur les matériaux.

En résumé, l'octroi a produit 4,492 fr. de plus en 1887 qu'en 1886.

Les considérations que M. le Préposé a développées dans son rapport, pour expliquer les plus-values et les moins-values, ont quelque peu égayé le Conseil et M. le Maire lui-même.

M. le Préposé a loué sans réserve le zèle et l'activité du personnel sous ses ordres et n'a point demandé d'augmentation pour ses employés subalternes. Mais M. le Maire a été plus tendre: il a voté des éloges au chef de l'octroi et sollicité pour lui une gratification dont le quantum sera fixé en dehors d'une séance publique. — Quelle peut être la raison de cette méfiance du public?

M. le Maire profite de la circonstance pour exprimer à ses chers collègues combien il est antipathique aux octrois et combien il désirerait les voir supprimer. Mais c'est un mal dont on ne peut se passer.

Pourquoi alors l'aggraver? Cette antipathie n'a pas empêché que, sous son mairat, la liste des articles imposés n'ait été allongée, ou du moins les contribuables ne l'ont jamais vu diminuer.

Un peu plus de logique ne nuirait pas.

JARDIN DES PLANTES

Le maire lit une protestation du nouveau directeur du Jardin des Plantes qui ne peut laisser s'élever, pour l'Ecole mutuelle, de nouveaux bâtiments dans le terrain dépendant du Jardin des Plantes.

Le maire dit que le directeur ne tient aucun compte de l'annexe qui a été fait à cet établissement par l'acquisition de l'enclos Toché, et le Conseil passe outre. M. Cartier en est pour ses frais d'éloquence.

RUE DU PETIT-VERSAILLES

Le maire allait prononcer le mot solennel: la séance est levée, quand M. Langlois demande la parole.

L'honorable conseiller rappelle un accident qui s'est produit, il y a deux jours, à l'angle de la rue du Petit-Versailles et de la place de la Gendarmerie. Cet accident eût pu être évité si, en cet endroit, le tournant ne se trouvait étreint par une maison de mince valeur qui fait saillie. Le samedi surtout, cet angle est dangereux.

Le maire pense comme M. Langlois, mais il ne peut donner de solution. On verra!

Cette question d'alignement met l'eau à la bouche chez M. Bonneau qui voudrait qu'on s'occupât aussi de la place de la Bi-lange. Voici, dit-il, 46 ans, depuis 1842, que l'on a donné l'alignement à la maison Brière: il serait temps d'en finir.

Le maire n'y mord pas et le Conseil avec lui lève la séance.

Tout le monde debout, le maire annonce que l'emprunt de la Ville a été souscrit en une heure et demie. Il paraît que M. le Maire avait grand-peur qu'il ne restât encore une fois en suspens, comme le précédent.

La neige a cessé hier vers 3 heures du soir, a repris à 7 heures et a continué une partie de la nuit. Aujourd'hui, elle a tombé abondamment depuis 6 heures du matin jusqu'après 9 heures. En ville, en touchant le sol, elle fondait presque entièrement, mais la campagne était blanche.

Cet état atmosphérique est général. Dans tout l'Est, la couche de neige a atteint plusieurs mètres. En Suisse, la circulation sur les routes et sur les voies ferrées est complètement suspendue. Bien des villages dans les vallées sont privées de communications, et on redoute pour eux les avalanches qui menacent de les engloutir.

LA MANIFESTATION DE POITIERS

A Poitiers, comme à Angers, on compte beaucoup d'ouvriers sans travail.

Un grand nombre de ces malheureux ont

fait, dimanche matin, une manifestation devant la mairie de Poitiers, pour réclamer contre la suppression des travaux de la ville.

Ces malheureux, racontent les journaux de la Vienne, étaient employés, depuis le 1^{er} janvier, un jour sur deux, et recevaient un salaire de trente-cinq sous par journée, soit cinq francs vingt-cinq par semaine.

C'était bien peu; enfin, c'était quelque chose.

Aussi, ont-ils été atterrés lorsqu'ils ont vu, dimanche matin, cette affiche placardée à l'entrée des travaux:

« Les chantiers communaux prenant fin aujourd'hui, on n'embauche plus. »

Le chef des travaux les a renvoyés au maire, et le maire au préfet.

Au bout de trois quarts-d'heure paraît le secrétaire général, qui promet une réponse pour quatre heures à l'Hôtel de Ville.

A cette heure, les ouvriers étaient encore plus nombreux que la matin sur la place d'Armes. Le commissaire central, en uniforme et ceint de son écharpe, parlemente avec les ouvriers auxquels il conseille le calme, les engageant à ne pas revenir le soir, le succès du bal qui devait avoir lieu pouvant être compromis.

Le maire, M. Thézard, imitant l'exemple du préfet, M. Clestie, n'a pas cru devoir se montrer. C'est encore M. Poumailloux, conducteur des travaux, qui s'exécute et remet aux manifestants un avis imprimé leur laissant peu d'espoir de voir les travaux reprendre.

La lecture de cet avis causa une profonde déception aux ouvriers qui se retirèrent néanmoins, tranquillement, tout en se promettant de revenir si on ne recommençait pas les travaux.

Les commentaires allaient leur train. — Nous sommes huit cents ouvriers sans travail à Poitiers, disait l'un.

— Nous allons passer un joli Carnaval, reprenait l'autre.

L'attitude de tous ces malheureux n'en était pas moins calme et digne; mais la tristesse était peinte sur leur visage. Pas un n'a crié: Vive la République!

Ceux qui nous gouvernent aujourd'hui leur avaient pourtant fait les plus belles promesses. Ils leur avaient dit: quand nous serons au pouvoir, vous ne souffrirez pas; vous ne connaîtrez pas le chômage; vous vivrez facilement, et quand viendra la vieillesse, vous serez à l'abri du besoin.

Voilà plus de dix ans que nous possédons la République. Quelles promesses ont été tenues?

Que les malheureux se demandent aujourd'hui ce que sont devenus les républicains qui leur avaient annoncé un âge d'or.

M. Salomon s'est fait donner un bon fauteuil à la Cour de Poitiers; M. Marquet est procureur général à Bourges; M. Héruault est conseiller à la Cour des Comptes; M. Arbellot est juge au tribunal; M. Brun-Prélong se prélassait dans une trésorerie générale, etc., etc.

Ceux-là peuvent bénir la République. Elle leur rapporte.

Ils devaient consacrer leurs jours au bonheur des ouvriers.

Ils ont pris soin d'assurer d'abord leur propre bonheur.

Les ouvriers attendent encore.

M. Jules Bordier, président de l'Association artistique d'Angers, est à Genève, où il va diriger plusieurs de ses œuvres, entre autres: le *Rêve d'Ossian*, chœur et orchestre, et une *Méditation* pour orchestre, orgue et violon solo. En même temps, il assistera aux dernières répétitions de son opéra *Nadia*, qui doit être représenté, mardi 24 février, au Grand-Théâtre de Genève.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 19 février 1888, à 1 h. 1/2,

302^e Concert populaire (16^e de l'abonnement)

FESTIVAL E. GUIRAUD

Avec le concours de M. MARSICK, violoniste.

Programme

1. Overture d'Arteveld (E. Guiraud); 1^{re} audition.
2. 2^e suite d'orchestre (E. Guiraud); 1^{re} audition.
3. Prélude (J. Durand); 1^{re} audition.
4. Concerto pour violon et orchestre (Mendelssohn). — M. MARSICK.
5. 2 Romances sans paroles, orchestrées par E. Guiraud (Mendelssohn); 1^{re} audition.

6. Chasse fantastique (E. Guiraud); 1^{re} audition.

7. Caprice pour violon (E. Guiraud); 1^{re} audition. — M. MARSICK.

8. Danse persane (E. Guiraud).

Sous la direction de E. GUIRAUD.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 18 février, 1 h. 56, soir.

M. Delaporte est nommé sous-secrétaire d'Etat aux colonies. Le décret sera signé cette après-midi.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur a l'intention de proposer au Parlement de prendre des mesures rigoureuses contre les mandements épiscopaux dans lesquels le gouvernement de la République serait attaqué.

Les dernières propositions de la France pour la conclusion du traité de commerce ont été remises à l'ambassadeur d'Italie. Ce traité aura la même durée que ceux faits avec les autres nations, c'est-à-dire qu'il finira en 1892. La France n'a fait que de très petites concessions.

M. RAVENEZ, médecin-major de 2^e classe au 20^e régiment de chasseurs, passe à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Le service des dépêches a été interrompu aujourd'hui par suite de l'amoncellement des neiges entre Paris et Chartre. Aucun journal n'est arrivé à Saumur jusqu'à cette heure.

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

—

UN LIVRE UNIQUE

Ainsi peut s'appeler cette édition illustrée de la France Juive d'Ed. Drumont sur laquelle la presse et les connaisseurs ont attiré déjà l'attention du public.

Il faut parcourir la TABLE DES GRAVURES pour apprécier l'importance du travail d'illustration et la prodigieuse variété de dessins qui mettent en scène, sous les yeux du lecteur, toutes les périodes de notre histoire, les personnages, et les sites dépeints par l'auteur.

Tout serait à citer dans ces dessins : scènes, vues, portraits, etc.; mais les indications que nous en donnons ci-après permettent de se faire une idée de la valeur et de l'intérêt de cette édition illustrée avec un soin exceptionnel, et qui doit trouver place, comme on l'a dit justement, sur toutes les tables et dans toutes les bibliothèques.

Voici l'aperçu, à titre de spécimen, de quelques-unes des illustrations du volume :

En cabochons et vignettes. — Sceau du roi des Juifs de Narbonne. — Pièce de monnaie frappée à l'effigie de Gambetta. — Emblème de l'Alliance israélite universelle. — Blason des Rothschild.

Cartes. — Migrations des Aryens et des Sémites. — Densité de la population juive en Europe.

Dessins allégoriques. — La toute-puissance de l'argent. — Le Sémite coupe-bourse. — Le sabbat contemporain. — Ernest Renan.

Dessins humoristiques. — L'alliance israélite triomphante; — l'invasion juive, d'après le *Jeiteles Teutonicus*. — Types juifs, d'après le journal comique *Berlinois, die Wahrheit*.

Estampes et gravures anciennes. — Le Nouveau calvaire. — Les Saints-Simonien. — La profanation de l'hostie par un juif, vitraux de l'église des Carmes-Billettes. — Meurtres d'enfants

par les juifs. — Dessin à la plume, par David, de Marie-Antoinette conduite au supplice, etc.

Portraits. — Comte d'Arnim, — Cagliostro, — Disraeli, — Drumont, avec autographe, — général Ducrot, — Feyghine, — Fould, — Mirès, — Moïse Millaud, — Nostradamus, — Pereire, — Rachel, — Alphonse et Gustave de Rothschild, — Sarah Bernhardt en pierrot, — Toussenet, etc., etc.

Reproductions de tableaux. — Le docteur Faustus; le peseur d'or de Rembrandt. — La Pâque juive, d'Henri Lévy, — La Smsl, d'Horace Vernet. — Le portrait du baron James de Rothschild, par Flandrin. — La Morphine, de Moreau de Tours. — L'expulsion des bénédictins de Solesmes, de M. Carron.

Scènes et faits historiques. — Le prix de la trahison de Deutz. — Exécution du juif Isaac en Alsace. — Shylock ou le marchand de Venise. — Les usuriers juifs en Alsace. — Le pillage des églises sous la Révolution. — Le soir de Waterloo.

Bismarck et Napoléon III à Biarritz. — M^r Bauër prêchant le carême aux Tuileries. — Napoléon III à Ferrières. — Crémieux à Bordeaux, passant en revue les mobilisés de la Gironde. — Entrée des Prussiens à Paris: les juifs allemands dans le cortège. — La répression de la Commune. — Projet de rentrée du Prince impérial à Paris. — La lecture des Rois en exil chez Alphonse Daudet.

Le bal des bêtes chez la princesse de Sagan. — Education d'électeur parisien. — Affaire Van Zaodt. — *L'ami Fritz*. — Le cirque Molier. — Un assommoir parisien. — L'affaire de Tisza-Elzar. — Le curé Frairot, spécimen d'imagerie juive anti-cléricale. — La mort du père Corentin. — Les soulèvements contre les juifs en Russie.

Vues, sites et paysages. — L'ancienne rue des juifs; — la maison des Rothschild à Francfort. — Le Schlo-sberg, à Presbourg. — La maison du comte de Vansay où descendit le comte de Chambord, à Versailles. — Les Jardies à Ville-d'Avray, propriété de Gambetta. — L'abbaye des Vaux-de-Cernay, ses ruines à la fin du XVIII^e siècle. — Le château de Ferrières, faïencerie, chasse, etc., etc.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 11 février :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le mariage du prince Oscar de Suède; La tour Eiffel; Les mois fleuris : Février; Le Bairam, à Trébizonde; Le Théâtre illustré : *Mam'zelle Crénom*; Le sculpteur Truphème; Dom Bosco; Le peintre Edouard de Beaumont. — *Dans les rochers*, nouvelle, par Armand Dayot. — *P.-L.-M., ligne de Bourgogne*, nouvelle, par Pierre Hélios. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : L'exposition universelle: Les travaux de la tour Eiffel; les ouvriers à cinquante mètres au-dessus du sol; Etat actuel de la tour Eiffel, vue prise du parc du Trocadéro. — S. M. la reine Sophie de Suède; Le prince Oscar-Auguste de Suède; M^{lle} Ebba Munch, fiancée du prince Oscar. — Les mois fleuris : Février: Les crêpes. — En Orient: Les fêtes du Bairam, à Trébizonde. — Le théâtre illustré: Les Bouffes-Parisiens: *Mam'zelle Crénom*. — Le père Dom Bosco. — Le peintre Edouard de Beaumont. — Le sculpteur François Truphème. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Evitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Il n'existe qu'un seul véritable Alcool de Menthe, c'est L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. Excellent aussi pour la toilette, les dents. 48 ans de succès. — 46 récomp. dont 25 méd. d'or. — Dépôts partout.

FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOVILLE, 9

REFUSER LES IMITATIONS

EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CANARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Canard, brasseur à Doué-la-Fontaine, sont invités, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, à M. Doussain, Gustave, expert-comptable à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicateur des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le vendredi 9 mars 1888, à 1 heure 1/2 du soir. (105) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^r BRAC, notaire à Saumur.

SUIVANT ACTE reçu par M^r BRAC, notaire à Saumur, le 15 février 1888, M^{me} Veuve LEBALLEUR a cédé à EMILIE TENNEGUIN, de Brain, le fonds de commerce de boulangerie qu'elle exploitait à Saumur, rue Nationale.

La prise de possession a été fixée au 1^{er} mars 1888. (106)

Etude de M^r PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le LUNDI 20 FÉVRIER 1888, à une heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 28, où est décédée M^{me} JOUFFRAULT,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, commode, garde-robe, tables à ouvrage et autres, commode-toilette, lits en fer, un ameublement de salon en bois noir, fauteuils Voltaire, chaises, glaces, pendules, tapis, rideaux, portières;

Bons objets de literie, linge, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BAUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

Un Matériel de Brasseur

TOUT INSTALLÉ

Ensemble : environ 7,000 bouteilles vides, clientèle, droit au bail, etc.,

Situé à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur. (107)

A CÉDER PRÉSENTMENT

POUR CAUSE DE DÉPART

CAFÉ - RESTAURANT

Du Champ-de-Foire,

Rue Verte, n^o 8, Saumur.

A CÉDER

DE SUITE

Café Guillemet

Situé rue de la Fidélité, à Saumur.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M^r BRAC, notaire, ou à M. LANGLOIS, expert, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur. (76)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^r AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située Grande-Rue, n^o 23 bis.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n^o 28. (100)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE

JUMENT âgée de 4 ans, s'allait et se montant facilement. Robe noire.

S'adresser à M. REVEAU, château de Pécé.

A VENDRE

Fort CHEVAL normand, 10 ans, 320 francs, garanti, dressé char-rue, charrette, carriole. Bon trotteur.

S'adresser à M. ACKERMAN, sur les Ponts, Saumur. (79)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

Offres et Demandes

ON DEMANDE à prendre un petit magasin ou un café achalandé. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} VERON, bien connue à Saumur par ses travaux à l'aiguille en tous genres, donnera, chez elle et à domicile, des leçons de français et de travail aux enfants et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rue d'Orléans, n^o 1.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, 20, demande une apprentie pour les Modes. (64)

ON DEMANDE un apprenti boulanger de 16 à 18 ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti à l'ÉPICERIE PARISIENNE.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande à se placer comme cocher ou valet de chambre dans une maison bourgeoise. (90)

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Alimentation des Enfants

FARINE-MORTON

Recommandée par les Médecins à l'époque du sevrage.

1 fr. 40 la Boîte.

Dans toutes les Pharmacies

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.